



Pirae, le 31 AOUT 2010

Le ministre

NOTE CIRCULAIRE

à

**Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
s/c de Madame la directrice des enseignements secondaires**

**Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
s/c de Monsieur le directeur de l'enseignement primaire
s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale**

Objet : Promouvoir l'EPS et le sport scolaire

Réf. : circulaire de rentrée 2010/2011

Mesdames, Messieurs,

Dans la circulaire de rentrée pour l'année scolaire 2010/2011, j'évoquais trois domaines éducatifs prioritaires dont notamment le respect de soi-même en construisant son équilibre physique et psychique.

Il convient donc que s'exprime une double volonté : celle d'assurer l'enseignement effectif de l'EPS pendant le temps scolaire, mais également celle de développer le sport scolaire pour un développement harmonieux de l'enfant.

Les relations entre les deux domaines sont étroites et la mise en œuvre de l'un conditionne le succès de l'autre. La nécessaire continuité entre l'enseignement de l'EPS et les pratiques sportives volontaires sous forme associative doit être encouragée.

Il faut saluer tout particulièrement les acteurs de la mise en œuvre des activités physiques et sportives scolaires. Ce sont en premier lieu les enseignants et les équipes éducatives qui font vivre l'éducation physique et sportive et le sport scolaire, ensuite les personnels en charge des fédérations et unions sportives scolaires qui conçoivent et conduisent des programmes d'activités, les bénévoles qui œuvrent au sein des associations d'écoles et enfin nos partenaires que sont les fédérations sportives, les ministères et services ainsi que les partenaires privés ou institutionnels attachés au sport scolaire.

Je sais, pour l'avoir constaté à de nombreuses reprises, que le sport scolaire polynésien est bien structuré. Les éléments statistiques le montrent, il est dynamique et performant, tant dans le premier que dans le second degré :

- plus de 11 000 élèves sont licenciés et encadrés par 400 animateurs bénévoles au sein des 59 associations sportives de l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et des 8 écoles de l'association du sport scolaire de l'enseignement privé (ASSEP) ;

- plus de 8 000 élèves sont encadrés par 220 professeurs d'E.P.S. dans 49 associations sportives de l'USSP (union du sport scolaire polynésien).

Nos jeunes sportifs scolaires s'illustrent brillamment dans des compétitions de niveau national ou international. Leur comportement et leurs résultats sont des motifs de fierté.

Nous devons affirmer une pratique sportive ouverte et variée pour un développement harmonieux de l'enfant, ceci en référence aux programmes scolaires pour l'EPS et à la philosophie du sport scolaire. Toutefois, la démarche des enseignants est d'amener chaque élève à son meilleur niveau de pratique dans l'activité. Le sport scolaire est bien le tremplin pour accéder à une pratique plus assidue et plus performante dans un club civil.

Le sport offre également aux jeunes des possibilités attrayantes d'engagement dans la société. Par son aspect convivial, son statut associatif hors du champ des conventions sociales il amène à la rencontre des autres, à la découverte d'autres lieux et d'autres pays. Le sport, et spécialement le sport scolaire est porteur des valeurs qui sous-tendent notre société : le travail, le mérite, l'effort, l'esprit d'équipe, l'autonomie et la responsabilité.

Il peut avoir une incidence positive en aidant des personnes à se détourner de la délinquance, des conduites addictives ou tout simplement de l'oisiveté. La compétition permet d'apprendre à se situer et à estimer ses capacités avec plus de justesse et de trouver une place cohérente dans la société en rapport avec ses compétences et ses capacités.

Enfin, il faut souligner une dimension notable du sport scolaire, celle qui permet aux élèves de vivre autrement le cadre scolaire, de modifier les rapports qu'ils entretiennent avec leurs enseignants, de se situer dans la communauté scolaire, d'être fiers de représenter leur établissement, leur île, enfin de créer des conditions d'une réussite à l'école.

Ainsi, pour réduire les écarts entre les principes et les faits, entre les exigences des programmes et la réalité du terrain vous trouverez ci-dessous, pour le premier et le second degré, les actions que je souhaite voir mises en œuvre dès cette année scolaire 2010/2011.

POUR LE PREMIER DEGRE

L'enseignement de l'EPS à l'école peut être amélioré de manière significative sur les plans qualitatif et quantitatif. La discipline engendre par nature des contraintes parfois suffisantes pour en décourager sa mise en œuvre (matériel, installation, déplacements, etc.) L'effort doit porter sur l'aspect organisationnel pour que se fassent effectivement les heures d'EPS.

Pour créer une nouvelle dynamique je vous invite à :

- 1) Dédier deux des vendredis pédagogiques programmés dans l'année, l'un à la promotion de l'EPS et l'autre à celle du sport scolaire avec le relais de l'USEP et de l'ASSEP :
 - o la première ½ journée, le vendredi 22 octobre 2010, vise à motiver et impliquer les personnels pour un enseignement régulier de l'EPS. A travers le vécu d'activités physiques par les enseignants et une approche de la didactique, il s'agit de permettre à chaque équipe pédagogique de mettre en œuvre les heures hebdomadaires inscrites dans les programmes. Les contenus de cette première demi journée seront élaborés par l'équipe pédagogique de l'école aidée des conseillers pédagogiques ; ils seront validés par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.
 - o la deuxième ½ journée, le 13 mai 2011 sera le point d'orgue du programme des associations sportives d'école. Moment de rencontre privilégié autour d'activités sportives organisées pour associer dans un temps fort les élèves, les enseignants, les parents et tous les partenaires de l'école. La conception de cette action sera également laissée à l'initiative des équipes éducatives, mais la thématique sport/santé devra être très présente.
- 2) Intégrer le projet de l'association sportive d'école dans le projet d'école après discussion obligatoire en conseil des maîtres et en conseil d'école. L'une des premières mesures pouvant

être décidée consisterait à porter à l'ordre du jour de chaque conseil d'école la question du sport scolaire. Les modalités d'une participation active des élèves aux choix et programmes de l'association seront étudiées dans ce cadre ;

- 3) Donner la priorité aux actions motrices fondamentales : courir, sauter, lancer par la pratique régulière de l'athlétisme ou de ses formes dérivées dès le plus jeune âge. A cet effet sera lancée dès la rentrée scolaire l' « opération écoles sportives » s'adressant à toutes les écoles de Polynésie française sur la base d'épreuves athlétiques ;
- 4) Pour une prise en compte du besoin légitime de reconnaissance de l'engagement des enseignants, il convient que les inspecteurs de l'éducation nationale intègrent de manière significative cet engagement associatif dans leurs rapports d'inspection.

POUR LE SECOND DEGRE

Dans la logique des actions engagées dans le premier degré, il importe de contribuer concrètement à l'éducation citoyenne par la vie de l'association sportive de l'établissement. De simple consommateur de l'activité sportive, devenir acteur, dans les choix, les modalités et l'organisation des rencontres.

- 1) Il est important que soit intégré officiellement le projet de l'association sportive dans le projet d'établissement validé en conseil d'établissement. Partout où cela est possible, le mercredi après-midi sera effectivement réservé à l'association sportive. Le volet prévention santé par la pratique de l'activité physique doit faire partie du projet d'établissement ;
- 2) Former de jeunes officiels : chaque association doit pouvoir présenter des jeunes arbitres et officiels pour toutes les activités physiques et sportives dans lesquelles elle est engagée ;
- 3) Proposer des activités sportives diversifiées dans le respect du projet pédagogique de l'USSP, en mettant notamment l'accent sur l'athlétisme et les sports collectifs classiques ;
- 4) Développer le concept de filière d'accession pour une pratique vers du haut niveau sous forme de sections sportives. Si l'objectif annoncé est de faciliter l'accès des élèves à une pratique sportive de bon niveau, ces sections sportives doivent valoriser les élèves qui conjuguent réussite scolaire, palmarès sportif et engagement personnel à tous les niveaux au sein et hors de l'établissement. Cela reste notre objectif premier dans le conventionnement avec les fédérations du sport civil.

Les projets existent en sports collectifs, d'autres sont à concevoir dans les disciplines individuelles comme l'athlétisme par exemple.

ACTION COMMUNE PREMIER ET SECOND DEGRE

- 1) Organiser en 2012 les jeux scolaires de Polynésie française. Ce doit être un rassemblement des meilleurs sportifs scolaires des premier et second degré de tous les archipels. Deux jours de rencontres sportives et de découverte de l'autre. Deux jours mis à profit pour développer la thématique de la prévention en rapport avec la santé et l'hygiène de vie.
- 2) Mettre en œuvre une coopération institutionnelle entre le sport scolaire et le sport civil pour une complémentarité des actions, des structures et des compétences est une nécessité.

Dans le cadre d'une réflexion plus globale engagée en Polynésie française comme en Métropole sur les rythmes scolaires, il apparaît souhaitable de penser et concevoir une nouvelle façon de vivre le temps à l'école, au collège et au lycée. Envisager la mise en œuvre de la pratique sportive et des activités culturelles au service de nouveaux équilibres en faveur d'une meilleure réussite éducative semble une voie à explorer.

Dans un avenir proche, nous devons nous attacher à promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge notamment pour assurer le maintien du capital santé à l'âge adulte. Avoir une activité physique est essentiel pour prévenir les maladies métaboliques en

diminuant le risque de surpoids. Inversement, le manque d'activité physique favorise l'apparition de la surcharge pondérale, l'obésité et une série de pathologies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète. Ces dernières réduisent la qualité de la vie, font peser une menace sur la vie des personnes et sont une charge pour les budgets de la santé et l'économie.

Nous sommes devant un enjeu essentiel pour la Polynésie française sur les plans sanitaire, économique et social.

Enfin, l'excellence dans certains sports favorise le rayonnement d'un pays, à travers les rencontres régionales ou internationales. Le sport est alors le porte-parole d'une éducation, du dynamisme et des valeurs portées par ce pays. Il interagit sur des domaines économiques et touristiques de manière non négligeable.

Je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite une bonne rentrée scolaire.



Moana GREIG *sc.*